

bioéthique
2018 états généraux

Jean-François
Mattei

Professeur émérite de
génétique médicale et membre
de l'Académie de médecine

Israël Nisand

Professeur de
gynécologie-obstétrique

**Faut-il selon vous élargir
l'assistance médicale à la
procréation aux couples de
femmes et aux femmes seules ?**

Jean-François Mattei : Si c'est une évolution purement sociétale, j'estime en tant que médecin membre de l'Académie de médecine, que je n'ai rien à en dire. En revanche, notre attention est attirée ces derniers mois par des jeunes adultes nés par insémination artificielle avec donneur, et qui recherchent leurs origines biologiques de manière obsessionnelle, tout comme les enfants nés sous X peuvent rechercher leur mère biologique. Psychologiquement et médicalement, il ne me semble donc pas sans risques de concevoir des enfants sans pères, ce qui serait le cas avec l'extension de la PMA. On a parfois invoqué le principe de précaution pour des risques bien moindres.

Israël Nisand : Depuis des années, des couples de femmes seules vont par milliers à l'étranger pour se faire inséminer. Y vont celles qui ont les moyens financiers d'y aller. Les autres ne le peuvent pas. Il me semble qu'il s'agit là d'une réelle discrimination. Par ailleurs, concernant le principe de précaution, je serais prêt à rejoindre Jean-François Mattei si la littérature médicale avait identifié des difficultés particulières touchant des enfants élevés par des couples homosexuels, par rapport à ceux élevés par des couples hétérosexuels. Or, nous disposons de milliers de publications qui démontrent l'inverse. Certes, elles ont été colligées par des associations homosexuelles, mais elles ont été faites dans la communauté de San Francisco où il existe un recul de trente ans.

J.-F. M. : Je serais curieux de vos références. À l'Académie de médecine, nous avons cherché et rien trouvé de tel. Ce n'est pas une condamnation des couples de femmes : je suis dans l'interrogation. Est-il légitime que ces femmes aient un désir d'enfant ? Oui. Est-ce

Bioéthique, deux médecins, deux visions

A l'occasion du lancement du Forum européen de bioéthique, « La Croix » a invité Israël Nisand et Jean-François Mattei à débattre autour des enjeux des évolutions des lois de bioéthique.



Israël Nisand (à gauche) et Jean-François Mattei, le 16 janvier, à Paris. Marc Chaumeil pour La Croix

que ces femmes sont capables d'aimer et d'élever un enfant comme les autres ? Oui. En résumé, quand on prend le problème par le biais des adultes, cela va de soi. En revanche, lorsque l'on part du point de vue de l'intérêt de l'enfant, on se trouve dans une situation extrêmement différente. Cette évolution reviendrait à dire que ces femmes auraient le droit à un enfant. Or, on ne peut jamais avoir droit à quelqu'un.

« Dans le domaine bioéthique, chaque pas que nous faisons ne nous paraît pas absolument déterminant et repoussant, mais vient un jour où l'on se retourne et où l'on est arrivé plus loin que ce que nous aurions voulu. »

Jean-François Mattei,
ce que vous appelez le « droit
à l'enfant » renforce-t-il selon
vous une dérive eugéniste ?

J.-F. M. : Si l'on ouvre ce droit à l'enfant, l'étape d'après consistera à demander qu'il soit normal. Je m'inquiète de ce principe de pente glissante : dans le domaine bioéthique, chaque pas que nous faisons ne nous paraît pas absolument déterminant et repoussant, mais vient un jour où l'on se retourne et où l'on est arrivé plus loin que ce que nous aurions voulu. Pour limiter cette pente eugéniste, il a fallu se battre. À Marseille, je me souviens de gens qui demandaient une IVG pour des défauts physiques mineurs. On leur proposait alors de rencontrer des parents dont les enfants étaient nés comme cela, avant d'être opérés, ce qui les incitait souvent à changer d'avis.

I. N. : La pente eugéniste m'a inquiété, mais ce n'est plus le cas. Je pense que votre thématique de la pente glissante est fautive. En France, nous savons encadrer les choses, et vous êtes celui qui l'avez le mieux fait dans vos lois de bioéthique. Sommes-nous aujourd'hui dans l'eugénisme ? Ce que veulent les femmes, c'est un enfant en bonne santé. Cela ne va pas au-delà.

Suite page 14. ●●●

Bioéthique, deux médecins, deux visions

« L'homme n'est-il pas en train de s'affranchir de ce qui fait sa biologie pour finalement se forger une identité strictement culturelle, éducative? » Jean-François Mattei

bioéthique
2018 états généraux

Gratuité, indisponibilité, anonymat sont remis en cause par certains. Faut-il y retoucher? Restent-ils importants?

J.-F.M. : En inscrivant ces piliers dans le code civil, j'ai voulu que ces principes, qui conditionnent le respect du corps humain, servent de cadre éthique à la loi. L'indisponibilité sous-entend que notre corps ne nous appartient pas : nous ne pouvons faire ce que nous voulons de notre propre corps. La non-patrimonialité, que le corps humain n'est pas une matière qui puisse se vendre ou s'acheter : le corps ne peut jamais constituer un fonds de commerce.

Je les distingue de l'anonymat, sur lequel il me semble possible de rouvrir une discussion. À l'origine, j'estimais qu'il était préférable d'opter pour l'anonymat afin d'éviter la dette morale envers le donneur de sperme. Mais je reconnais que ce principe est fragilisé, en raison des tests génétiques disponibles sur Internet, et j'entends la demande des enfants conçus par cette méthode. Mais si l'on lève l'anonymat, nous risquons fort d'être confrontés à une diminution du nombre de donneurs. Le danger, c'est que, lorsque la demande est plus forte que l'offre, vous créez automatiquement une situation de marché. Je pense qu'ouvrir la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, c'est prendre le risque d'une dérive financière des dons de sperme.

I.N. : Concernant l'anonymat, je pense qu'il faudra que la France revienne en arrière. Nous appliquons aux gamètes les mêmes règles qu'aux donneurs de sang, alors que la situation n'est en rien comparable. Et je ne suis pas sûr que la levée de ce principe aboutirait à la réduction du nombre de donneurs. Même si c'était le cas, je pense que cela importe peu : si une procédure médicale amène des enfants à en être malades, comme ceux qui cherchent leur géniteur depuis trente ans, il faut en changer. Et contrairement à Jean-François Mattei, je ne crois absolument pas que nous aboutirions à la création d'un marché. Quant à l'indisponibilité du corps humain, elle me paraît fondamentale, pour ne



Photos Marc Chaumeil pour La Croix

pas tomber dans le corps marchandisé. Je suis très fier de vivre dans un pays qui n'a pas marchandisé le corps. Je suis en revanche favorable à la légalisation et à l'encadrement de la GPA.

Les principes de la gratuité et de l'indisponibilité semblent pourtant incompatibles avec la GPA...

I.N. : Dans ma carrière, j'ai vu plusieurs cas de GPA entre deux sœurs, où il n'était absolument pas question d'argent. J'ai aussi été le témoin de la générosité d'une patronne qui a fait le choix de porter l'enfant de l'une de ses employées, car cette dernière avait perdu l'enfant qu'elle portait à la suite d'une catastrophe obstétricale. Deux femmes peuvent faire cela par solidarité. Je suis partisan de l'organisation de la gratuité de la GPA entre femmes qui ont envie de rendre ce service. Quant au respect de l'indisponibilité : quelle est la différence entre la mise à disposition de son corps par un sous-marinier qui plonge

pendant neuf mois, et une femme qui porte l'enfant d'une autre ?

J.-F.M. : Vous ne pouvez pas employer cette comparaison ! Cela n'a rien à voir ! Il me semble extrêmement dangereux d'ouvrir cette possibilité : croyez-vous que les enfants qui sauront qu'ils sont nés comme ça n'auront pas envie de voir le visage de la femme dont ils n'ont connu que le ventre ? La nature a ses lois, les médecins sont là pour pallier les insuffisances et les erreurs de la nature, et il faut dans la mesure du possible éviter tout ce qui peut susciter des tentations au-delà de ce qu'on peut imaginer. En outre, cela ouvrirait inévitablement un marché parallèle, avec un trafic d'enfants, comme on le voit dans le domaine des organes.

Comment voyez-vous la procréation de demain ? Se reproduira-t-on dans cent ans comme on le fait aujourd'hui ?

I.N. : Je pense qu'à la fin du XXI^e siècle, on ne se reproduira absolument plus comme on se

« Les médecins sont là pour pallier les insuffisances et les erreurs de la nature, et il faut dans la mesure du possible éviter tout ce qui peut susciter des tentations au-delà de ce qu'on peut imaginer. »

reproduit aujourd'hui. Chaque couple qui voudra un enfant mettra des embryons en étude génétique, on choisira parmi ceux-ci celui qui a les meilleures caractéristiques. Il y aura la grossesse ex utero. Les gens qui souhaitent faire leurs enfants à l'ancienne assumeront probablement avec une loi utilitariste les risques, en

santé. Et ne seront pas couverts pour les maladies héréditaires qu'ils auraient pu éviter s'ils l'avaient fait. Personnellement, c'est exactement le spectre de choses que je souhaiterais éviter.

J.-F.M. : Si nous voulons l'éviter, posons-nous cette question : l'homme n'est-il pas en train de s'affranchir de ce qui fait sa biologie pour finalement se forger une identité strictement culturelle, éducative ? L'homme, qui est habituellement nature et culture, s'échappe totalement de sa biologie, et c'est d'ailleurs ce que souhaitent les transhumanistes : les plus extrémistes veulent télécharger notre cerveau sur un ordinateur et nous débarrasser du corps. Par conséquent, ces projections nous poussent à nous poser la question de ce qui fait l'homme aujourd'hui. Une question à l'aune de laquelle il faut examiner toutes les questions liées à l'évolution de la procréation.

Recueilli par Loup Besmond de Senneville et Pierre Bienvault

« Je suis très fier de vivre dans un pays qui n'a pas marchandisé le corps. Je suis en revanche favorable à la légalisation et à l'encadrement de la GPA. » Israël Nisand



L'ancien ministre généticien

Jean-François Mattei

Professeur émérite de génétique médicale et membre de l'Académie de médecine

Jean-François Mattei, 75 ans, a été député (1989-2002), ministre de la santé (2002-2004) et président de La Croix-Rouge française (2004-2013). Professeur à la faculté de Marseille, il exerce d'abord la pédiatrie à l'hôpital d'enfants La Timone. Il se consacre ensuite à la génétique médicale. Il a été membre du Comité consultatif national d'éthique entre 1993 et 1997, période durant laquelle il a été l'artisan des premières lois de bioéthique adoptées en France, en 1994,

ainsi que de leur révision en 2004. Il a présidé le conseil d'administration de l'École des hautes études en santé publique de 2007 à 2011.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages où il a largement abordé les questions de bioéthique. Dès 1994, il alerte sur *L'Enfant oublié. Ou les folies génétiques* (Éd. Albin Michel), et a aussi travaillé sur le clonage (*Sonate pour un clone*, Presses de la Renaissance, 2000). Dans son dernier livre (*Questions de conscience. De la génétique au posthumanisme*, Éd. Les liens qui libèrent), il aborde les nouveaux défis posés dans ce domaine par les techniques génétiques les plus récentes ou le transhumanisme (lire La Croix du 19 décembre 2017).

Loup Besmond de Senneville

Le gynécologue militant

Israël Nisand

Professeur de gynécologie-obstétrique

Professeur de gynécologie-obstétrique depuis 1991, d'abord à Paris puis à Strasbourg, spécialiste du diagnostic prénatal et l'assistance médicale à la procréation, Israël Nisand, 67 ans, a créé le Club francophone de médecine foetale, et a également été membre du Haut Conseil de la population et de la famille et du conseil d'administration de l'Agence de biomédecine.

Il a été le coauteur d'un rapport sur l'IVG dans le cadre de la révi-

sion de la loi en 2001. Il travaille actuellement sur le déni de grossesse, ainsi que sur la greffe d'utérus. Gynécologue-obstétricien, responsable du pôle mère-enfant au CHU de Strasbourg, il est l'auteur de plusieurs livres sur l'éducation sexuelle.

En mars 2016, il a signé une tribune publiée dans *Le Monde* avec 130 autres médecins, où il reconnaît avoir aidé des couples homosexuels à avoir des enfants, se plaçant ainsi en infraction avec la loi, et demandant l'ouverture de la PMA aux couples de femmes.

Plus récemment, il a alerté sur les dégâts provoqués par la diffusion d'images pornographiques auprès des adolescents et des enfants. Loup Besmond de Senneville

repères

Le Forum européen de bioéthique s'ouvre à Strasbourg

Pour sa huitième édition, le Forum européen de bioéthique, créé par Israël Nisand, qui débute aujourd'hui à Strasbourg et se terminera dimanche, est consacré au thème « Produire ou se reproduire ? ». Jean-François Mattei et la sociologue Irène Théry en prononceront aujourd'hui les conférences inaugurales. Les débats embrassent un large spectre. Parmi eux : « La reproduction est-elle modifiée par l'évolution de la génétique ? », « Quelle bonne (ou mauvaise) fée se penche sur votre cerveau ? », « Soigner les embryons plutôt que les détruire », « Loi bioéthique et aide médicale à la procréation », « Les romanciers face à la filiation » ou encore « Culture, religion & reproduction ».

Ces six jours de débat réunissent une centaine d'intervenants de tous horizons et de toutes sensibilités. On y retrouve par exemple la psychanalyste Sophie Marinopoulos, le délégué général d'Alliance Vita, Tugdual Derville, ou la généticienne Dominique Stoppa-Lyonnet. La théologienne protestante, également membre du CCNE, Marion Muller-Colard, ainsi que la romancière Colombe Schneck ou l'ancienne ministre Corinne Lepage prendront également part aux débats.

Chaque soir, les organisateurs projeteront un film en lien avec le thème des débats. Mercredi, il sera par exemple possible de visionner *Bienvenue à Gattacca* (d'Andrew Niccol, 1997), jeudi *La Guerre du feu* (de Jean-Jacques Annaud, 1982) et samedi *La Piel que habito* (de Pedro Almodovar, 2011).

Renseignements :

<http://forumeuropendebioethique.eu/>